

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 JUIN 2012**

Délibération  
n°2012.06.095

Salle de spectacles  
d'intérêt  
communautaire "La  
Nef" : conditions  
d'emploi du  
personnel

**LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Anissa EL MESSOUDI, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Jacques PERSYN à Francis LAURENT, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

**Excusé(s) représenté(s)** :

Patrick BOUTON par Christophe CHOPINET, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI, Laurent PESLERBE par Anissa EL MESSOUDI

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAZI, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.06.095**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /  
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Monsieur BRONCY

**SALLE DE SPECTACLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE "LA NEF" : CONDITIONS D'EMPLOI  
DU PERSONNEL**

La création de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef » a été approuvée par la délibération n° 91 de ce conseil communautaire.

L'article R 2221-72 5 du code général des collectivités territoriales prévoit, qu'après avis du conseil d'exploitation, le conseil communautaire règle les conditions d'emploi du personnel.

L'avis du conseil d'exploitation de la régie sera sollicité sur les conditions d'emploi des personnels de la régie qui pourraient être les suivantes :

Sous réserve des dispositions propres au statut de chaque personnel, les conditions d'emploi des personnels de la régie pourraient être celles applicables aux agents de l'agglomération.

Par ailleurs, les procédures relevant de la compétence du directeur de la régie (conformément à l'article R 2221-74 R CGCT) seront mises en œuvre sur décision expresse du Président de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mai 2012,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 22 mai 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 31 mai 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les conditions d'emploi du personnel de la régie de « La Nef » telles que prévues ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
(2 ABSTENTIONS : M. BONNET ET M. ELIE)  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**12 juin 2012**

**Affiché le :**

**12 juin 2012**